



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



**CONJOINT TRAVAILLANT AU SEIN DE L'ENTREPRISE
COMMERCIALE, ARTISANALE OU LIBÉRALE
ATTESTATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AU STATUT CHOISI**
Source : Arrêté du 6 août 2021 - JORF n°0191 du 18 août 2021

Le conjoint du chef d'entreprise est soit son époux, soit son partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS), soit son concubin.

IDENTITÉ DU CONJOINT DU CHEF D'ENTREPRISE :

Nom : _____ Prénoms : _____
N° de sécurité sociale : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Adresse courriel : _____
Lien avec le chef d'entreprise : Epoux Partenaire lié par un PACS Concubin

ENTREPRISE :

Nom du chef d'entreprise : _____ Prénom(s) : _____
N° de sécurité sociale : _____

Si votre travail s'effectue au sein d'une société, veuillez préciser :

Dénomination ou raison sociale de la société : _____
N° SIREN si connu : _____
Adresse du siège social : _____
Code postal : _____ Commune : _____

STATUT AU SEIN DE L'ENTREPRISE :

Date d'effet : _____

Statut du conjoint : (Cochez la case correspondant au statut choisi)

Salarié : statut pouvant être choisi par le conjoint qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise en percevant un salaire. Comme pour tout salarié, une déclaration préalable à l'embauche doit avoir été effectuée auprès de l'organisme social compétent pour l'entreprise.

Associé (si société) : statut pouvant être choisi par le conjoint du dirigeant d'une société qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise et détient des parts sociales dans la société. Les formalités ont été réalisées au niveau de la société.

Collaborateur : statut pouvant être choisi par le conjoint d'un entrepreneur individuel, du gérant associé unique d'une EURL, ou du gérant associé majoritaire d'une SARL ou SELARL, qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans être rémunéré, et sans être associé. Le conjoint collaborateur ne perçoit pas de rémunération et n'a pas de contrat de travail. Ce statut est limité à une durée totale de 5 ans.

ENGAGEMENT DU CONJOINT :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur, participer régulièrement à l'activité professionnelle non salariée de mon époux ou partenaire lié par un PACS ou concubin.

Fait à : _____, le _____

Signature du demandeur

Attestation à transmettre en application des articles L. 121-4 et R. 121-5 du code de commerce pour les secteurs du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Les informations sont transmises aux organismes sociaux destinataires (caisse d'URSSAF). Le règlement (UE) 2016/679 modifié du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux données personnelles des personnes physiques figurant dans cette attestation. Ils leur garantissent un droit d'accès et de rectification ainsi qu'un droit d'opposition à la réutilisation de ces données par des tiers, pour les données à caractère personnel les concernant, auprès du responsable de traitement concerné.